

## Les immatriculations mensuelles de véhicules neufs en Pays de la Loire

### Juin 2018 : les ventes sont les plus élevées des sept dernières années

En juin 2018, 16 653 véhicules routiers neufs ont été immatriculés dans les Pays de la Loire, en croissance de 9,0 % par rapport à juin 2017. Il s'agit du plus important volume mensuel des ventes depuis mars 2011 (16 965 véhicules), de la quatorzième augmentation d'affilée et de la vingt-neuvième au cours des trente-deux derniers mois. En cumul annuel, les immatriculations de véhicules neufs ont progressé de 7,7 %.

Les ventes de voitures particulières et commerciales, en hausse de 13 %, ont représenté 62 % des immatriculations du mois de juin. Le recul des modèles roulant au gazole (- 10 % par rapport à juin 2017) s'est poursuivi. Les acquisitions de motorisations essence (+ 29 %), hybrides (+ 80 %) et électriques (+ 24 %) ont, en revanche, été vigoureuses.

La croissance des immatriculations des autres genres de véhicules a été moins forte. Les ventes de cyclomoteurs, de camions et de véhicules de transport en commun ont baissé en continu au cours du premier semestre.

Immatriculations de véhicules neufs dans les Pays de la Loire – Juin 2018

	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
Voiture particulière et commerciale	4 039	2 021	746	1 631	1 954	10 391
Cyclomoteur	195	114	24	178	133	644
Motocycle	326	157	46	139	158	826
Voiturette	35	13	6	12	19	85
Remorque légère et caravane	192	124	58	93	108	575
VASP léger	523	141	46	77	157	944
Autobus et autocar	10	-	-	-	1	11
Camionnette (véhicule utilitaire léger)	868	361	132	199	359	1 919
Camion	37	14	13	15	27	106
Tracteur routier	90	78	44	26	43	281
Semi-remorque	59	29	17	23	69	197
Remorque lourde	3	4	4	3	7	21
VASP lourd	11	13	-	6	6	36
Tracteur agricole	78	76	68	53	63	338
Engin agricole (autre que tracteur)	59	61	53	50	56	279
<b>Ensemble</b>	<b>6 525</b>	<b>3 206</b>	<b>1 257</b>	<b>2 505</b>	<b>3 160</b>	<b>16 653</b>

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers (cf. définition des catégories de véhicules en dernière page)

*Note au lecteur - Ce quatre pages, portant sur les immatriculations mensuelles départementales de véhicules neufs, est mis à jour aux alentours du 15 de chaque mois. Il exploite les données envoyées mensuellement par le service de la donnée et des études statistiques (SDES) aux directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).*

## 1 – Les immatriculations neuves de voitures particulières et commerciales

En juin 2018, 10 391 voitures particulières et commerciales neuves ont été immatriculées dans les Pays de la Loire, soit une augmentation de 12,6 % par rapport à juin 2017, plus élevée que celle observée en France métropolitaine (+ 10,0 %). Sur les douze derniers mois, les ventes de voitures neuves ont progressé de 9,6 % dans la région et de 5,8 % dans l'Hexagone.

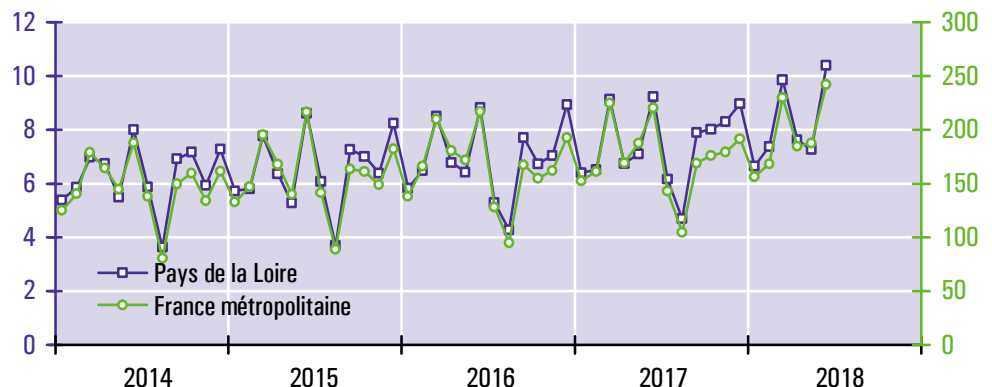
En juin, la répartition des ventes par énergie a confirmé la tendance des mois précédents, marquée par la suprématie des véhicules essence, la poursuite du recul du gazole et la croissance des immatriculations de voitures « propres » (peu émettrices de CO<sub>2</sub>).

Pour le huitième mois consécutif, les ventes de modèles gazole ont reculé dans la région (- 10,0 % en juin). La perte d'intérêt des ménages (et dans une moindre mesure des entreprises) à l'égard du diesel n'est pas un phénomène récent. Elle a débuté en 2012 sous l'effet des premières annonces gouvernementales préfigurant la disparition progressive de l'avantage fiscal accordé au gazole.

Les immatriculations de voitures essence se sont accrues pour la vingt-troisième fois consécutive (+ 29,2 % par rapport à juin 2017). Cela fait dix mois qu'elles ont supplanté le diesel dans les achats de voitures neuves en Pays de la Loire. La part des automobiles roulant au sans-plomb s'est élevée en juin à 55 %, contre 48 % il y a douze mois.

Le segment des motorisations hybrides est très dynamique. Leurs ventes ont bondi de 80 % en juin et de 57 % au cours des douze derniers mois.

**Immatriculations mensuelles de voitures particulières et commerciales neuves (en milliers de véhicules)**



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

**Structure des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire**

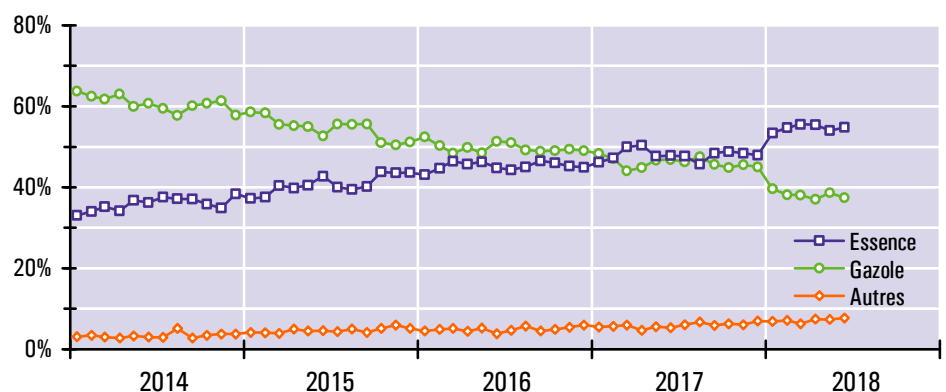
	Juin 2018			Juillet 2017 à juin 2018		
	Nombre	Structure	Évolution <sup>1</sup>	Nombre	Structure	Évolution <sup>2</sup>
<b>Loire-Atlantique (44)</b>	4 039	39 %	+ 20 %	35 894	38 %	+ 13 %
<b>Maine-et-Loire (49)</b>	2 021	19 %	+ 9 %	17 971	19 %	+ 8 %
<b>Mayenne (53)</b>	746	7 %	+ 6 %	6 465	7 %	+ 4 %
<b>Sarthe (72)</b>	1 631	16 %	+ 7 %	14 766	16 %	+ 8 %
<b>Vendée (85)</b>	1 954	19 %	+ 10 %	18 159	19 %	+ 8 %
<b>Essence</b>	5 698	55 %	+ 29 %	48 090	52 %	+ 20 %
<b>Gazole</b>	3 889	37 %	- 10 %	38 840	42 %	- 4 %
<b>Hybride</b>	611	5,9 %	+ 80 %	4 903	5,3 %	+ 57 %
<b>Électricité</b>	187	1,8 %	+ 24 %	1 386	1,5 %	- 1 %
<b>Autres motorisations</b>	6	0,1 %	+ 50 %	36	0,0 %	- 8 %
<b>Personnes morales</b>	4 684	45 %	+ 12 %	39 812	43 %	+ 10 %
<b>Personnes physiques</b>	5 707	55 %	+ 13 %	53 443	57 %	+ 9 %
<b>Ensemble</b>	10 391	100 %	+ 13 %	93 255	100 %	+ 10 %

<sup>1</sup> Évolution entre les immatriculations de juin 2018 et celles de juin 2017

<sup>2</sup> Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois et celles des mêmes mois un an auparavant

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

**Structure selon la source d'énergie des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire**

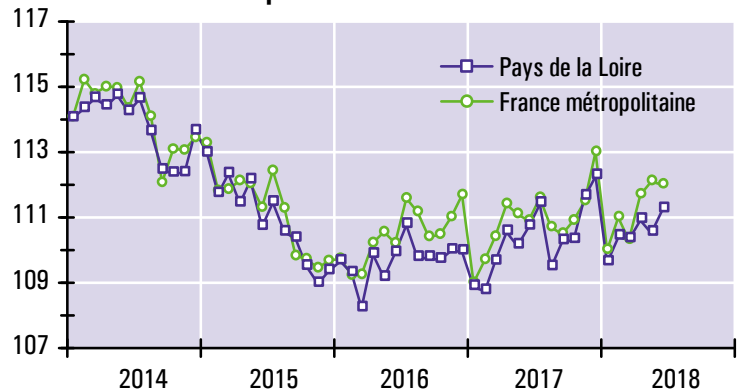


Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Les émissions conventionnelles de CO<sub>2</sub> des voitures neuves immatriculées en juin 2018 dans les Pays de la Loire se sont élevées en moyenne à 111,2 grammes par kilomètre, soit une augmentation de 0,5 % par rapport à juin 2017. Ces émissions de CO<sub>2</sub>, basées sur des tests réalisés en laboratoire, ne sont pas le reflet fidèle des conditions effectives de circulation.

Le redressement des émissions depuis la fin de 2015 est un effet des durcissements successifs du bonus-malus écologique, de l'engouement pour les SUV et de la désaffection à l'égard du diesel. À puissance égale, un modèle sans-plomb émet en effet plus de CO<sub>2</sub> qu'un véhicule gazole.

**Émissions conventionnelles de CO<sub>2</sub> des voitures particulières et commerciales neuves**



Unité : grammes de CO<sub>2</sub> / km (valeurs issues des essais d'homologation sur cycle NEDC)  
Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

## 2 – Les immatriculations neuves des autres catégories de véhicules

En dehors des voitures particulières et commerciales (VPC), les statistiques d'immatriculations distinguent quatorze genres de véhicules qui ont été regroupés ici en trois ensembles (cf. graphiques ci-contre).

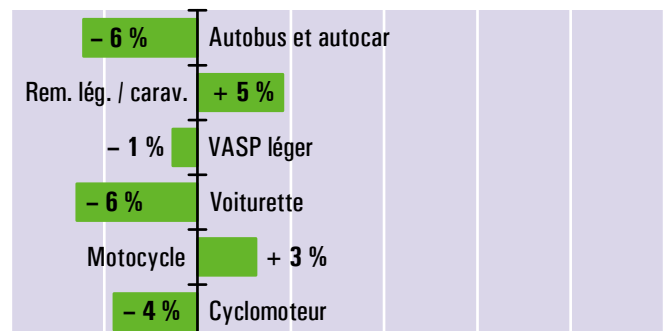
Sur le marché des véhicules conçus pour le transport de personnes, les deux-roues motorisés (motocycles et cyclomoteurs) et les VASP légers (camping-cars et fourgonnettes issus de la transformation de voitures) ont représenté respectivement 48 % et 31 % des immatriculations de juin. En cumul annuel, le segment des autobus et des autocars est désormais en décroissance (-6,1 %), après que ses ventes aient diminué au cours des sept derniers mois.

En juin, les immatriculations de véhicules destinés aux transports de marchandises ont été supérieures de 12,0 % à celle du même mois de 2017. Au cours des douze derniers mois, les ventes ont augmenté de 10,0 %. Le marché le plus dynamique est celui des semi-remorques (+22,6 %). Les immatriculations de camions ont diminué en continu au cours du premier semestre. En année glissante, elles sont dorénavant orientées à la baisse (-2,4 %).

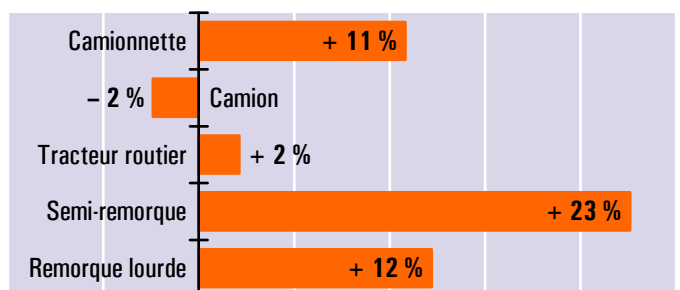
Sur le segment des véhicules spéciaux, la croissance des ventes de VASP lourds et de tracteurs agricoles s'est consolidée. Les immatriculations d'autres engins agricoles se sont en revanche tassées de 3,1 % en juin et de 2,3 % au cours des douze derniers mois.

### Évolution en année glissante \* des immatriculations de véhicules neufs (hors VPC) dans les Pays de la Loire

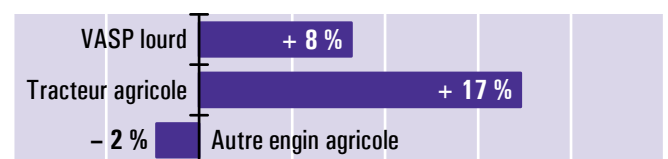
#### Véhicules de transports de personnes



#### Véhicules de transports de marchandises



#### Véhicules spéciaux



\* Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois connus (juillet 2017 à juin 2018) et celles des mêmes mois un an auparavant (juillet 2016 à juin 2017)  
Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

## Annexes

### Pour en savoir plus

- Sur les immatriculations nationales de véhicules routiers : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/transports/s/immatriculations.html>
- Sur le bonus écologique ainsi que sur les consommations d'énergie, les rejets de CO<sub>2</sub> et de polluants réglementés des véhicules neufs : [www.carlabelling.ademe.fr](http://www.carlabelling.ademe.fr)

### Le champ couvert par le RSVéRo (répertoire statistique des véhicules routiers)

Le RSVéRo est un dispositif du service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère de la Transition écologique et solidaire. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français à partir des informations provenant du système d'immatriculation des véhicules (SIV) et transmises par le ministère de l'Intérieur (agence nationale des titres sécurisés). Les données présentées ici ne comprennent pas les véhicules en transit temporaire (TT), importés en transit (IT), de l'administration civile ou militaire de l'État, immatriculés en W (prototypes en cours d'études ou d'essais techniques) ou en WW (certificats provisoires en attente de formalités). Elles incluent en revanche les véhicules dits de démonstration, immatriculés par les concessionnaires dans le cadre d'opérations de présentation auprès de leur clientèle, qui représentent de 5 à 10 % de l'ensemble des immatriculations neuves.

### Les différentes catégories de véhicules du RSVéRo

#### Voiture particulière et commerciale

Véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égal au maximum à neuf (y compris celle du conducteur).

#### Voiturette

Véhicules légers sans permis pour le transport de personnes (quadricycles de puissance n'excédant pas 6 kW et cyclomoteurs carrossés à trois roues).

#### Motocycle

Cette catégorie regroupe les tricycles à moteur, les quadricycles à moteur (autre que voiturette) et les motocyclettes.

#### Cyclomoteur (autre que voiturette)

Véhicule à moteur, muni de deux ou trois roues, de cylindrée inférieure à 50 cm<sup>3</sup> et dont la vitesse ne peut excéder 45 km/h.

#### Remorque légère et caravane

Remorques dont le poids total autorisé en charge est compris entre 500 kg et 6 tonnes, pouvant être tractées avec un permis B pour celles pesant moins de 750 kg.

#### Remorque routière (ou remorque lourde)

Véhicule routier d'au moins six tonnes de poids total autorisé en charge conçu pour le transport de marchandises.

#### Véhicule automoteur spécialisé (VASP)

Véhicule à moteur destiné à des usages autres que le transport (engins de travaux publics, ambulances, véhicules de pompiers, bennes à ordures ménagères, fourgon funéraire, dépanneuse, ...). Les VASP légers (de moins de 3,5 tonnes) sont essentiellement constitués de camping-cars et d'utilitaires dérivés de voitures.

#### Autobus et autocar

Véhicules pour le transport en commun de personnes, d'au moins dix places assises, y compris le conducteur (les véhicules de moins de dix places sont classés parmi les voitures particulières et commerciales). Les autobus sont destinés principalement au transport urbain ; ils comportent des places assises et debout. Les autocars sont utilisés en transport collectif routier ou touristique, avec des places assises uniquement.

#### Camionnette (ou véhicule utilitaire léger)

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises<sup>1</sup>, et dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

#### Camion

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes.

#### Semi-remorque

Véhicule routier de transport de marchandises sans essieu avant, conçu de manière à ce qu'une partie du véhicule et une partie importante de son chargement reposent sur le tracteur routier.

#### Tracteur routier

Véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (essentiellement des semi-remorques).

#### Tracteur agricole

Véhicule automoteur, dont la vitesse ne peut excéder 40 km/h, conçu pour tirer ou actionner tout matériel normalement destiné à des travaux agricoles, ruraux ou forestiers.

#### Engin agricole (autre que tracteur)

Véhicule automoteur (moissonneuse-batteuse, machine à vendanger, ...) ou appareil remorqué (charrue, pulvérisateur, ...) attaché à une exploitation agricole, paysagiste ou forestière.

<sup>1</sup> Cette définition réglementaire est très éloignée de la réalité des faits. Dans la pratique, les VUL (véhicules utilitaires légers) utilisés en transport public de marchandises ne représentent que 1 % des camionnettes en circulation sur le territoire national. L'essentiel du parc de VUL est la propriété de particuliers, d'administrations ou d'entreprises sans rapport avec le transport (secteurs de la construction, du commerce, de la restauration, de l'agriculture, ...).